Date d'affichage : 07 juin 2023

## SYNDICAT de communes

## Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble

La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE Tél. 05 55 67 62 47

## Liste des délibérations examinées par le Comité syndical du 05 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, à 14 heures 30, le comité syndical BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BUJADOUX, Président.

Date de convocation : 27 mai 2023

<u>Présents</u>: Alain BUJADOUX, Jean-Pierre BONNAUD, Michèle ALOUCHY, Jean-Jacques

BIGOURET Absents:

Secrétaire de séance : Michèle ALOUCHY

N°	N° de				Vote				
d'ordre	délibération	Objet	Р	С	Abs				
1	8/2023	Subvention conseil départemental p mobilier et informatique	oour investissemen	4	0	0			
		<ul> <li>Après en avoir délibéré, le comité syndical :</li> <li>SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental, pour un montant de 15 000.00 €.</li> <li>APPROUVE le plan de financement suivant :</li> </ul>							
		Objet Dépenses HT							
		Achat mobilier et informatique	32 169.82 €	2 169.82 €					
6-	ns du vote	Conseil Départemental - 47 %		15 000.00 €					
Se	ns du voie	DETR - 33 %		10 735.82 €					
		Autofinancement - 20%		6 434.00 €					
		Total 32 169.82 €			32 169.82 €				
		<ul> <li>APPROUVE son inscrip d'investissement</li> <li>AUTORISE le Président à</li> </ul>	ption au budget signer toutes pièce			ction			

N°	N° de	Ohiot		Vote		
d'ordre délibération		Objet		С	Abs	
2	9/2023	Signature convention de mise à disposition des locaux et équipements	4	0	0	
Se	ns du vote	<ul> <li>Après en avoir délibéré, le comité syndical :         <ul> <li>ACCEPTE la mise à disposition à l'association solidaires » de locaux et d'équipements, apprendicat, afin d'assurer une présence médicale of jusqu'à l'arrivée d'au moins deux médecins permanents qui exerceront en tant que pration libéral, dans le bâtiment.</li> </ul> </li> <li>AUTORISE le Président à signer la convention disposition et toutes pièces à intervenir.</li> </ul>	opart contin géi cien s	enant nue, e nérali salari	t au t ce, stes é ou	

N°	N° de	Objet		Vote		
d'ordre	délibération			С	Abs	
3	10/2023	Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	4	0	0	
Se	ns du vote	Sur le rapport de M. le Président et après en avoir délibéré  - DECIDE d'autoriser M. le Président à recrut contractuels dans les conditions fixées par l'ar 1° du code général de la fonction publique préc face à un besoin lié à un accroissement tempor pour une période de 12 mois maximum pende période de 18 mois.  Les contrats pourront être conclus pour toute catégorie hiér ou C selon les besoins du service appréciés par l'autorité terr Les crédits correspondants sont inscrits au budget.  L'autorité territoriale sera chargée de déterminer recrutement et de rémunération, par référence à un indice grille indiciaire du grade de l'emploi occupé, selon les fonct la qualification requise pour leur exercice, la qualification l'agent contractuel ainsi que son expérience.	ter d eticle eité p earch earch eitor les n e situ ions	L33 pour d'act ine r ique, iale. iveau ué da exerc	2-23 faire tivité nême A, B IX de ins la cées,	

N° N° de			Objet			Vote			
d'ordre	délibération	Objei		Р	С	Abs			
4	11/2023	Décision	Modificative	e au budget 2023	4	0	0		
		Suite au projet de recrutement d'un agent pour effectuer le ménage du centre de santé, il est proposé au comité syndical d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :							
6.	C		Fonctionnement						
Sens du vote		Dépenses							
		Chap.	Compte	Intitulé	Mont				
			011		611	Prestations de services	- 5	- 5 200.00 €	
		012	6413 Personnels non titulaires		+ 4	+ 4 000.00 ₹			
		012	6450	Charges		+ 1 200.00 €			

Après en avoir délibéré, le comité syndical :
- ACCEPTE les transferts de crédits ci-dessus

N°	N° de	Obje <del>t</del>		Vote		
d'ordre	délibération			С	Abs	
5	12/2023	Renouvellement ligne de trésorerie	4	0	0	
Sens du vote		Après en avoir délibéré, le comité syndical :  - ACCEPTE le renouvellement de la ligne de tour montant de 50 000 €	résor	rerie	pour	

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 15h30

Le Maire,

Alain BUJADOUX